

ARRETE N° ARR 20.185/O^h

**FIXANT LES DATES DE FERMETURES DES BOULANGERIES
POUR LES CONGES D'ETE**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,

VU l'avis des patrons boulangers exprimé par courrier,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réglementer les dates de fermeture des boulangeries,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les dates concernant la fermeture annuelle des boulangeries de la Commune de Brunoy sont fixées, ainsi qu'il suit, pour les vacances d'été 2020 :

QUARTIER DU CENTRE

M. AYAT, La Symphonie de Brunoy	pas de fermeture
M. LAMBERT, Boulangerie de la Gare	du 12 août au 27 août inclus
M. LOPEZ, Délices et Gourmandises	du 3 août au 17 août inclus
M. TYDOU, Plaisir et Gourmandise	du 27 juillet au 17 août inclus
M. DAVID, Boulangerie David	pas de fermeture

QUARTIER DE LA PYRAMIDE

M. DALI, La Panetière	du 11 août au 27 août inclus
-----------------------	------------------------------

QUARTIER DES BOSSERONS

Mme WATREMEZ, Le pain rustique	pas de fermeture
--------------------------------	------------------

ARRETE N° ARR 20.185/O

**FIXANT LES DATES DE FERMETURES DES BOULANGERIES
POUR LES CONGES D'ETE**

QUARTIER SAUVAGEON-MARDELLES

M. DUMONT, Boulangerie Dumont

du 17 août au 31 août inclus

QUARTIER DES PROVINCIALES

M. BOURKIA, Yassamine

Pas de fermeture

ARTICLE 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Brunoy,

Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Monsieur le Commissaire de Police chargé de la Circonscription de Brunoy,

Monsieur le Responsable de la Police municipale de Brunoy,

Les agents communaux assermentés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Monsieur le Préfet de l'arrondissement d'Evry.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Ville et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 26 juin 2020

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 20.185/O

<u>Objet de l'acte</u> :	FIXANT LES DATES DE FERMETURES DES BOULANGERIES POUR LES CONGES D'ETE
<u>Thème Préfecture</u> :	6 - Libertes publiques et pouvoirs de police / 4 - Autres actes reglementaires
<u>Transaction Préfecture</u> :	091-219101144-20200626-BRU_AR_20543_1-AR
<u>Date de l'acte</u> :	26/06/2020

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_20543_1

<u>Date de réception en Préfecture</u> :	02 juillet 2020
--	-----------------